

GESTION DE PATRIMOINE

TABLE DES MATIÈRES

01	LUXEMBOURG, LE CENTRE EUROPÉEN DE LA GESTION DE PATRIMOINE	P. 4
02	ÉVOLUTION DE LA GESTION DE PATRIMOINE	P. 8
03	UN ÉVENTAIL COMPLET DE SERVICES DE GESTION DE PATRIMOINE	P. 12
04	UN NOUVEAU MODÈLE DE CONSEIL D'INVESTISSEMENT	P. 18
05	QUAND LA RÉGLEMENTATION AJOUTE DE LA VALEUR	P. 22
06	DES SOLUTIONS ISSUES D'UNE BOÎTE À OUTILS COMPLÈTE	P. 24
07	ASSURANCE-VIE	P. 32
08	LE FAMILY OFFICE : UNE SOLUTION INDÉPENDANTE POUR LE PATRIMOINE TRANSFRONTALIER	P. 36
09	NUMÉRISATION ET TRANSFORMATION DE LA GESTION PATRIMONIALE	P. 40
10	UNE FINANCE RESPONSABLE	P. 44
11	QUALITÉ DE VIE (PROFESSIONNELLE)	P. 48
12	CONTACTS UTILES	P. 52

01

LUXEMBOURG, LE CENTRE EUROPÉEN DE LA GESTION DE PATRIMOINE

« Le Luxembourg est une juridiction onshore sûre qui offre aux clients des banques privées et au secteur une stabilité inégalée ainsi qu'un accès à des compétences de premier ordre en matière de gestion de patrimoine transfrontalière. »

Flemming Lauridsen,
Directeur de Nordea International Private Banking

UN SAVOIR-FAIRE TRANSFRONTALIER

Le secteur de la gestion de patrimoine au Luxembourg possède une expertise unique dans les services transfrontaliers. Au fil des décennies, son savoir-faire a grandi pour en faire le centre européen des banques privées, des gestionnaires de patrimoine et de leurs clients. Il offre une gamme complète de services, notamment du conseil en investissement, de la gestion d'actifs, du « family office », de la planification patrimoniale, de la gestion immobilière, de la planification successorale et des activités philanthropiques. L'histoire du pays est fondée sur la stabilité politique et une solide performance économique. Notée AAA par les trois grandes agences de notation, le Luxembourg affiche une croissance supérieure à la moyenne de l'Union européenne et une dette publique faible (21,4 % du PIB). Si l'on y ajoute une longue expérience dans le domaine de l'innovation, le Luxembourg est bien placé pour répondre aux attentes des clients remodelées par la mondialisation, les nouvelles technologies et la multiplication des réglementations.

Nombreux sont ceux avec des activités dans plusieurs pays, c'est pourquoi la gestion de leurs besoins peut s'avérer complexe. Comprendre les implications juridiques, fiscales et financières de la vie à un niveau international et la gestion des placements au-delà des frontières requiert un savoir-faire particulier. Chaque pays a ses propres règles et ses façons de faire.

Le Luxembourg est unique dans sa capacité à faire face à toutes ces exigences, permettant aux actifs et aux intérêts d'être gérés en toute transparence et en totale conformité avec les règles en vigueur. Le centre financier se compose de professionnels expérimentés qui considèrent le monde comme leur marché. Ils travaillent ensemble pour offrir aux clients européens et mondiaux un guichet unique capable de répondre aux besoins les plus pointus. De plus, l'expérience acquise dans le secteur des fonds d'investissement luxembourgeois permet aux banques privées de développer des pôles de transactions transfrontalières au Luxembourg qui desservent leurs entités réparties ailleurs dans le monde.

Ainsi, les banques privées luxembourgeoises tiennent souvent le rôle de centre d'excellence de la gestion de patrimoine au sein de leurs propres groupes, au service de clients situés en dehors du Grand-Duché. À titre d'exemple, les banques scandinaves, françaises et allemandes ont adopté ce modèle, et les banques suisses, américaines et canadiennes utilisent le Luxembourg comme passerelle d'accès à l'Union européenne pour la gestion de patrimoine, les marchés financiers, la trésorerie et d'autres fonctions financières.

UNE BOÎTE À OUTILS DIVERSIFIÉE

Les professionnels de la gestion de patrimoine ont recours à la « boîte à outils » complète de produits et services financiers que leur procure un environnement juridique bien pensé. Des solutions adaptées sont conçues pour les besoins uniques de gestion financière et immobilière transfrontalière de chaque famille. Selon les besoins, il existe des solutions flexibles, non-réglées, des fonds d'investissement spécialisés ou des sociétés d'investissement en capital risque. Un éventail d'outils contractuels tels que des accords fiduciaires et des produits d'assurance est également disponible.

UN CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE MODERNE

Les particuliers et les familles prêtent de plus en plus attention à l'environnement politique, juridique et financier de leur pays de résidence ou du pays à partir duquel leur patrimoine est structuré et géré. La crise financière mondiale a conduit à accorder davantage d'importance à la conformité réglementaire et à la gestion des risques. En adoptant ce mouvement, le Luxembourg s'est engagé sans équivoque pour la transparence.

La croissance de la place financière luxembourgeoise se base sur un cadre juridique et réglementaire moderne. En tant que membre fondateur de l'Union européenne, le Luxembourg met en œuvre les règles européennes relatives aux services financiers. De plus, le Grand-Duché est un membre actif de tous les organismes internationaux établissant des normes de l'industrie, y compris du GAFI, de l'OCDE, de l'OICV et du Comité de Bâle. Il se conforme donc à toutes les réglementations et normes mondiales. Il s'agit du cadre dans lequel le pays a développé une palette de services fiscaux onshore, sur mesure, destinés à une clientèle internationale et respectueux des règles fiscales.

Une forte culture de protection des investisseurs y est présente. Les deux autorités de contrôle, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et le Commissariat aux assurances (CAA), appliquent une politique de surveillance prudente tout en protégeant la stabilité du secteur financier et en surveillant les systèmes de qualité et de contrôle interne des institutions financières.

UNE BONNE COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES CLIENTS

Nombre de clients ont des entreprises et des résidences dans plusieurs pays, des enfants qui étudient à l'étranger ainsi que divers loisirs et intérêts culturels et philanthropiques. Ces clients sont mieux informés que jamais et chacun perçoit le risque et la rétribution de façons différentes. Certains décident de gérer leur patrimoine depuis plusieurs juridictions afin de diversifier les risques.

Le Luxembourg est idéal pour les personnes ayant un style de vie international. En effet, vivre et travailler au-delà des frontières est une seconde nature, notamment parce que 80 % des employés du secteur financier sont des ressortissants étrangers. La diversité multinationale des effectifs signifie que les gestionnaires de patrimoine comprennent les langues et les cultures de leurs clients et partenaires du monde entier.

De plus, la gestion de patrimoine est une affaire relationnelle basée sur la confiance. Toutefois, si elle est utilisée à bon escient, la technologie peut approfondir ces relations et améliorer l'expérience client. Le Luxembourg s'est engagé à être la figure de proue de la transition vers les services financiers numériques. Pour explorer de nouvelles possibilités, le secteur travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les chercheurs et de nouveaux acteurs de la Fintech.

02

ÉVOLUTION DE LA GESTION DE PATRIMOINE

« Les experts luxembourgeois sont en mesure de traiter les demandes de planification et de structuration de patrimoine de clients internationaux ».

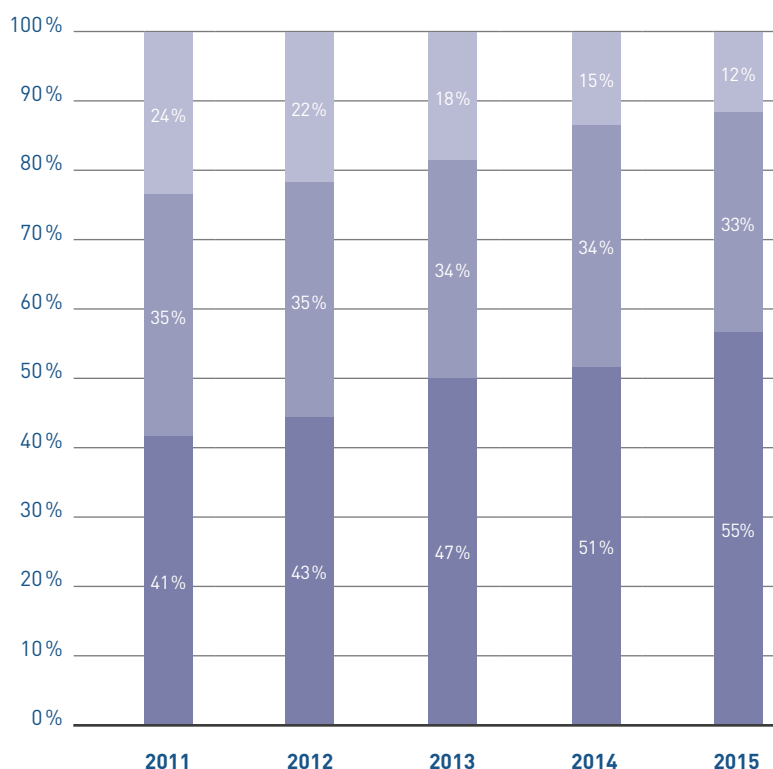
Olivier de Jamblinne,
Membre du Comité de direction du Groupe
KBL European Private Bankers

ÉVOLUTION DES SEGMENTS DE PATRIMOINE

Part du total des actifs sous gestion par profil de client

Profil de client

- Aisé :
100,000 - 1,000,000 €
- Fortuné :
1,000,001 - 20,000,000 €
- Très Fortuné :
> 20,000,000 €

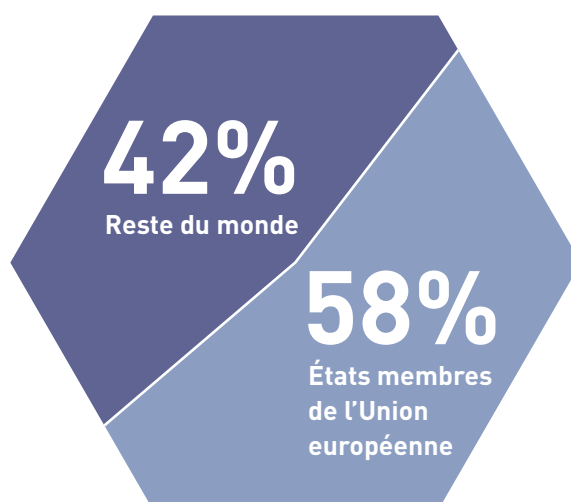


Source: ABBL Private Banking Group, Luxembourg (PBGL), juin 2016

SERVIR UNE CLIENTÈLE TRÈS FORTUNÉE

Depuis plusieurs années, on assiste à une transition d'une clientèle dite « aisée » vers des clients dits « très fortunés ». En 2015, les personnes dotées d'un patrimoine de plus de 20 millions d'euros représentaient plus de la moitié des actifs pris en charge par les gestionnaires de patrimoine luxembourgeois. Cela représente une augmentation de 14 points de pourcentage par rapport à 2011.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS DES CLIENTS



Source: ABBL Private Banking Group,
Luxembourg (PBGL), juin 2016

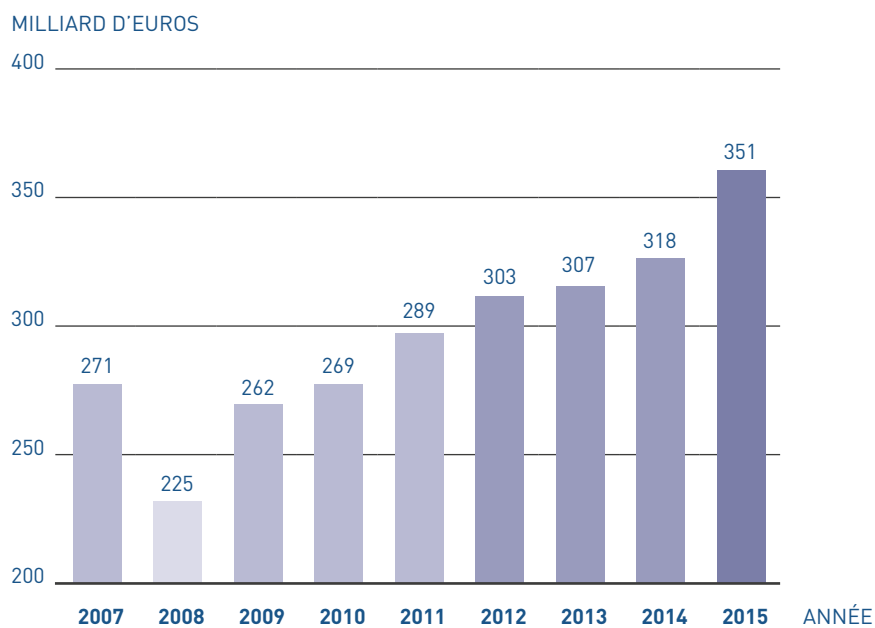
CIBLER AVEC SUCCÈS UN MARCHÉ MONDIAL

Bien que les clients du Luxembourg, d'Allemagne, de France et de Belgique ont toujours représenté une part importante du volume d'affaires, le secteur élargit sa portée géographique en Europe et au-delà.

La plus forte croissance provient de l'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. En effet, les clients provenant de l'extérieur de l'Union européenne représentent plus de 40 % de tous les actifs présents au Luxembourg.

Ces tendances s'expliquent par de nombreuses raisons. Les gestionnaires de patrimoine, pour leur part, considèrent que les avantages du Luxembourg résident dans son statut de centre bancaire onshore de l'Union européenne et dans sa capacité à associer un haut degré de stabilité à une diversification internationale.

ACTIFS BANCAIRES PRIVÉS SOUS GESTION



AUGMENTATION DES ACTIFS SOUS GESTION

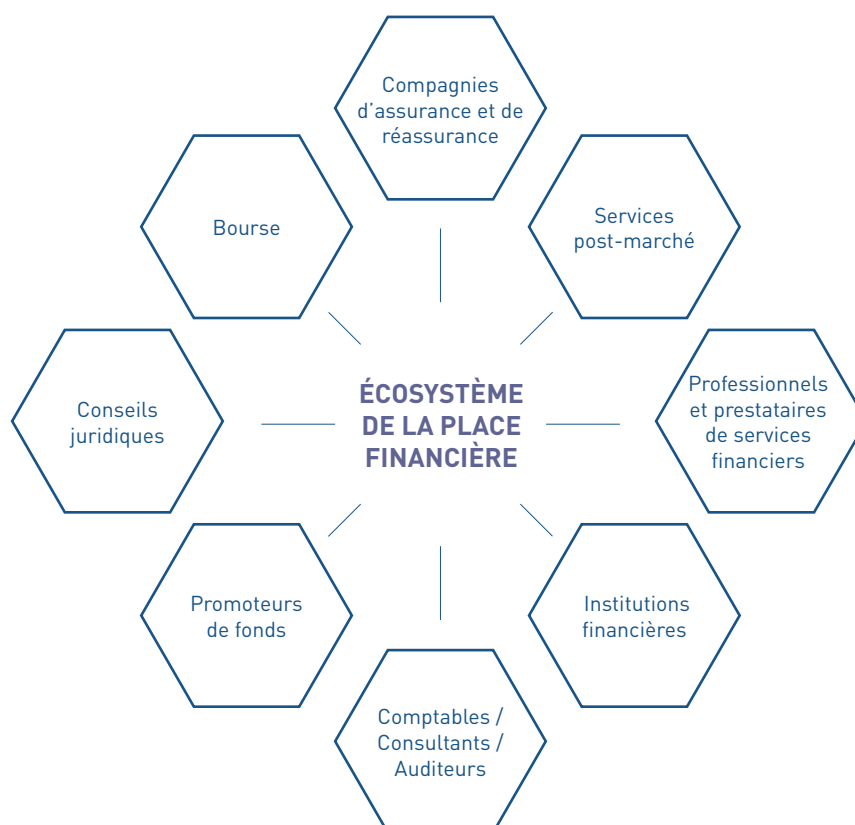
Les actifs bancaires privés gérés au Luxembourg ont augmenté de 34 % au cours des cinq années ayant précédé 2015 et sont aujourd'hui 30 % plus élevés qu'avant la crise financière de 2008.

03

UN ÉVENTAIL COMPLET DE SERVICES DE GESTION DE PATRIMOINE

*« Le Luxembourg dispose d'un éventail unique
de compétences et d'avantages pour les
professionnels de la gestion de patrimoine
et leurs clients internationaux ».*

Pierre Etienne,
Directeur général de Pictet (Luxembourg)



LE GUICHET UNIQUE DE LA GESTION DE PATRIMOINE

Le secteur de la gestion de patrimoine au Luxembourg, au rayonnement mondial, s'est développé et a mûri aux côtés d'un écosystème coopératif composé d'experts et de prestataires du secteur financier.

Les gestionnaires de patrimoine associent leurs compétences pour concevoir des stratégies personnalisées capables de répondre aux besoins de chaque client. Ils travaillent avec des spécialistes du secteur bancaire, de la gestion d'actifs, de l'administration de fonds, de l'assurance-vie et des marchés des capitaux pour apporter un service international à des clients institutionnels ou privés.

À titre d'exemple, les banques privées, les gestionnaires de patrimoine et les sociétés d'assurance-vie luxembourgeoises, qui sont d'importants canaux de distribution des fonds domiciliés au Luxembourg, peuvent tirer parti du savoir-faire du secteur des fonds pour proposer des solutions de gestion de patrimoine et de planification successorale sur mesure. Les véhicules de fonds dédiés ou les produits d'assurance-vie liés à des fonds en sont des illustrations.

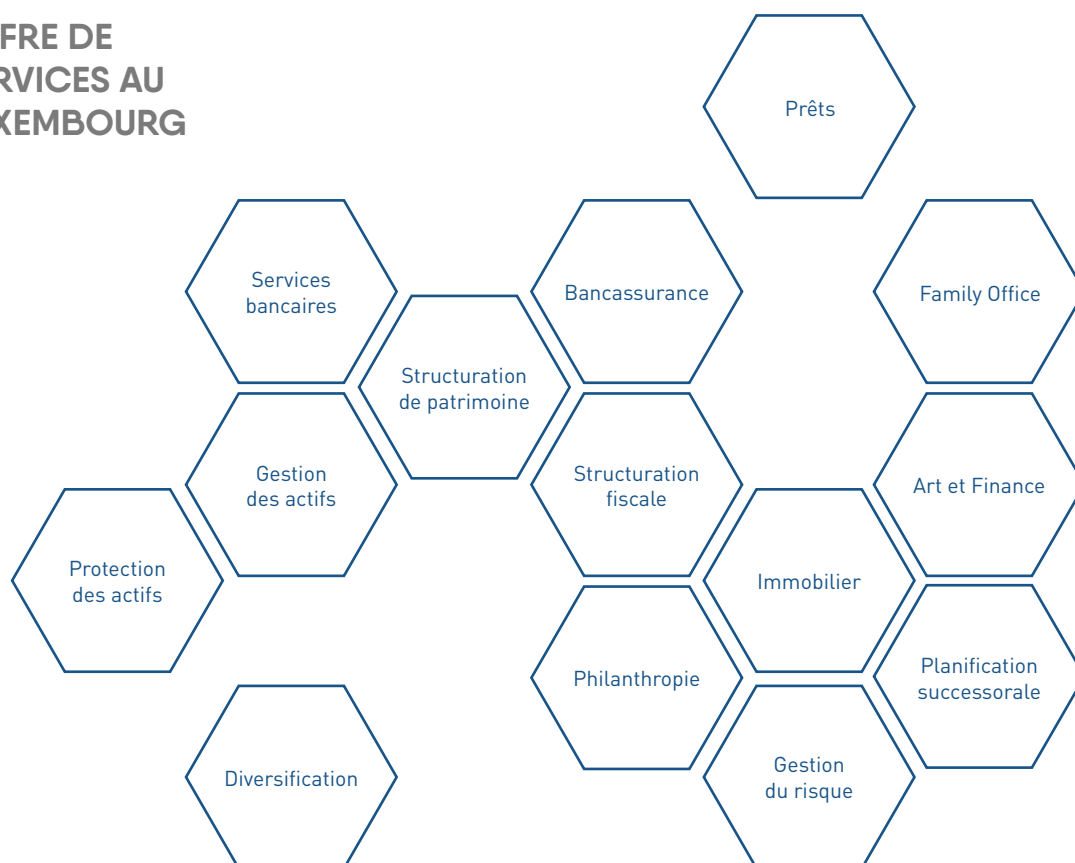
Un large éventail de conseillers professionnels, d'avocats, de comptables et de prestataires de services apportent une assistance supplémentaire. Les fournisseurs de technologies de l'information et de la communication disposent également d'un savoir-faire inégalé en matière de construction et de maintenance de systèmes spécialisés, sécurisés et flexibles. A cette compétence s'ajoute le potentiel lié à la nouvelle génération des FinTech.

*« Notre statut de centre financier international
repose sur plus de 150 ans d'expérience. »*

Serge De Cillia,

Directeur général de l'Association des banques et banquiers luxembourgeois

OFFRE DE SERVICES AU LUXEMBOURG



GESTION DE PATRIMOINE POUR LES ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs sont exigeants. Compte tenu de leur double casquette de clients institutionnels et de particuliers fortunés, ils peuvent avoir des attentes très précises vis-à-vis de leurs banquiers et conseillers.

Que leur patrimoine personnel et professionnel soit géré par la même maison ou qu'ils prennent la décision de bénéficier de services bancaires séparés, l'écosystème présent au Luxembourg offre une vaste réserve de professionnels qui disposent de toutes les compétences nécessaires pour fournir au client une solution globale et pluridisciplinaire.

PLANIFIER LA SUCCESSION AU-DELÀ DE L'HORIZON NATIONAL

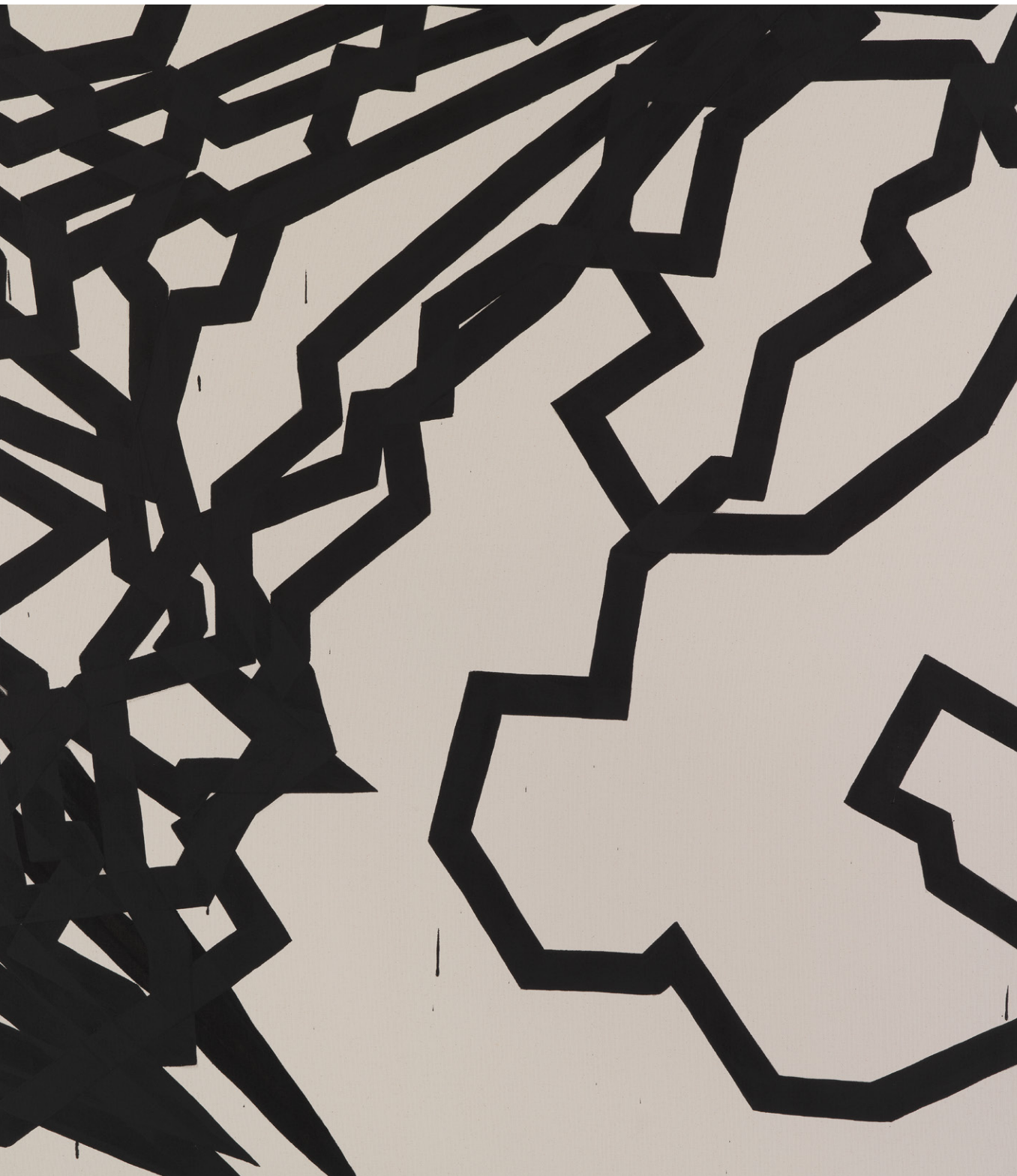
Les gestionnaires de patrimoine luxembourgeois servent un large éventail de clients. Hormis les plus fortunés d'entre eux, la principale préoccupation des autres réside dans la façon de gérer leurs actifs de leur vivant et sur une longue durée. Dans ce cas, planifier une succession s'avère parfois une démarche complexe et chargée d'émotions. Souvent, leur fortune personnelle s'est accumulée dans différents pays, et s'est constituée suite à un grand nombre de décisions prises à différents stades de la vie. Si les clients sont en quête de souplesse au moment charnière de la retraite, ils souhaitent également être rassurés quant au fait que leur succession sera gérée de manière efficace. Doivent également être pris en compte les souhaits du donneur ainsi que les intérêts des membres de la famille et des bénéficiaires. Dans ce contexte de succession internationale, un processus successoral bien structuré et géré de manière professionnelle valorise le patrimoine familial et contribue à sa conservation.

GESTION ET FINANCEMENT DE PROJETS IMMOBILIERS

Les investissements immobiliers dans plusieurs pays européens (résidences, maisons de vacances ou investissements locatifs) sont souvent une composante importante du portefeuille d'un client. Les experts luxembourgeois connaissent non seulement les règlements et implications de nature fiscale au sein de plusieurs juridictions mais sont également aptes à proposer des solutions de financement sur mesure, des prêts transfrontaliers dans différents pays ainsi que des services d'aide et de gestion de polices d'assurance.



Latifa Echakhch, Derive 32, 2013,
acrylique sur toile, 200 x 150 cm,
© Collection Pictet



04

UN NOUVEAU MODÈLE DE CONSEIL D'INVESTISSEMENT

« Le nouveau modèle de conseil d'investissement est l'occasion pour le secteur d'apporter plus à ses clients, des conseils de meilleure qualité et plus adaptés, dans une totale transparence des coûts. »

David Schmidt,
Directeur « Private Banking Investments », Banque de Luxembourg

UNE PROPOSITION DE VALEUR CLAIRE

À travers le monde, beaucoup de gestionnaires de patrimoine et de banques privées optimisent leurs modèles d'exploitation en alignant leurs opérations et leur base de coûts sur les nouvelles réalités des marchés et des réglementations. Le Luxembourg est particulièrement bien placé pour suivre ces évolutions et offre une proposition de valeur claire et solide.

Les gestionnaires de patrimoine sont des conseillers de confiance pour les clients et leurs familles. Ils procèdent à une évaluation approfondie de la situation professionnelle et personnelle en tenant compte des préférences et aspirations de chaque famille. Une stratégie est ensuite conçue en conséquence. Une relation de confiance peut dès lors se construire lorsque la structure des frais est clairement liée à la qualité du service plutôt qu'au commissionnement.

LE MEILLEUR SERVICE A UN COÛT RAISONNABLE

Cette tendance est renforcée par la deuxième Directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF II), qui vise à améliorer la protection des investisseurs. En effet, la directive MIF II élargit les exigences de transparence et d'information. Les clients devront être informés de tous les frais initiaux et frais de gestion. En sus et au-delà de ces dernières obligations, la Directive européenne a pour objectif, dans une certaine mesure, d'interdire aux conseillers et lorsque le client n'a pas été informé, d'accepter des incitations financières ou non financières pour la vente de produits.

L'objectif premier de la MIF sera d'aligner encore davantage les intérêts du client et du conseiller en fournissant le meilleur service à un prix raisonnable. Le versement d'honoraires place le client en situation de contrôle vis-à-vis du gestionnaire qui doit démontrer clairement la manière dont il valorise l'actif.

Le conseil en gestion d'investissement a pu apparaître dans le passé comme un service gratuit car les frais étaient inclus dans les coûts des produits. Ce modèle est désormais voué à disparaître. Le secteur est tenu d'expliquer la modification de la structure de rémunération ainsi que la manière dont il apporte une expertise personnalisée.

Par ailleurs, les nouvelles plateformes numériques sont un autre catalyseur du changement. Elles permettent aux clients de voir, de comprendre et de gérer plus facilement l'attribution des actifs de manière autonome, s'ils le souhaitent. Ces outils aident également les gestionnaires de patrimoine à comprendre les besoins des clients et facilitent la communication.

LA VALEUR D'UN BON SERVICE

Si le client est mieux en mesure qu'auparavant de comprendre et de gérer ses propres placements, ce dernier a toutefois besoin d'un conseiller qualifié pour comprendre l'évolution des besoins d'une famille et pour en gérer les biens et intérêts en conséquence. Dans un contexte où l'on s'intéresse davantage à la qualité du conseil, les experts internationaux présents au Luxembourg sont particulièrement bien placés pour répondre à ces exigences nouvelles et spécialisées.

Ces changements sont l'occasion pour les gestionnaires de patrimoine d'apporter un nouveau dynamisme et d'instaurer davantage de confiance dans les relations à long terme. Les clients comprennent les options qui leur sont proposées et accueillent avec satisfaction cette évolution vers plus de transparence.

FORMATION

En 2013, la Luxembourg School of Finance a lancé un Master en gestion de patrimoine. Son contenu a été élaboré en collaboration avec le secteur bancaire privé au Luxembourg.

Le programme est dispensé en anglais et associe les matières traditionnelles de la finance telles que la comptabilité, l'évaluation des actifs et l'analyse financière à des domaines d'ordre personnel, juridique et fiscal comme les aptitudes interpersonnelles, la communication interculturelle, la gestion de portefeuilles personnalisés, la planification successorale, la déontologie sans oublier des cours de planification fiscale internationale et de communication.

Avec la House of Training, le Luxembourg dispose également d'un établissement clé dans le domaine de la formation professionnelle, de la formation continue et des certifications professionnelles. Cette structure offre des cours et des programmes de certification dédiés aux services financiers, y compris au secteur bancaire privé.

O'LLL, Billy Idol,
technique mixte sur toile, 180 x 180 cm,
© KNEIP Art Collection.



05

QUAND LA RÉGLEMENTATION AJOUTE DE LA VALEUR

« La crise financière a entraîné l'apparition de nouvelles normes pour le secteur de la gestion patrimoniale en termes de conseil et d'offre de produits. Les professionnels de la finance au Luxembourg renouvellent en permanence leurs compétences de façon à ce que les clients sachent que leur patrimoine est correctement géré conformément aux exigences juridiques nationales et internationales. »

Henri Wagner,
Managing Partner chez Allen & Overy Luxembourg

Comme tous les autres centres bancaires dans le monde, la place financière du Luxembourg a fait l'objet d'un changement structurel amené par la réglementation supranationale. Les banques privées luxembourgeoises ont déjà entrepris la mise en œuvre de ces normes.

Le Grand-Duché respecte entièrement et applique activement toutes les réglementations internationales, notamment la Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, la Norme commune de déclaration de l'OCDE, que le Luxembourg a été parmi les premiers à adopter, ainsi que le régime américain FATCA.

La responsabilité des gestionnaires de patrimoine est engagée s'ils ne parviennent pas à se conformer aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Parmi les nombreuses nouvelles mesures importantes, la 4^{ème} directive européenne de lutte contre le blanchiment d'argent apportera davantage de transparence, notamment en créant des registres centraux nationaux répertoriant les bénéficiaires économiques.

Le Luxembourg s'engage à protéger la vie privée des clients respectueux de la loi. Tous les professionnels exerçant au sein de la place financière du Luxembourg sont liés au secret professionnel dont l'objet est de préserver la vie privée du client. La loi oblige les professionnels financiers à « garder secrets tous les renseignements confidentiels qui leur sont confiés dans le cadre de leur activité professionnelle ».

Toutefois, la loi prévoit certaines exceptions pour lesquelles l'obligation du secret professionnel ne s'applique pas, notamment pour coopérer avec les autorités nationales et étrangères à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que dans le cadre de l'échange automatique d'informations à des fins fiscales.

06

DES SOLUTIONS ISSUES D'UNE BOÎTE À OUTILS COMPLÈTE

« Depuis le Luxembourg, les clients disposent d'un éventail unique d'outils pour gérer l'ensemble de leurs biens, notamment les entreprises, les biens financiers et immobiliers, les biens de valeur et les placements d'art ».

Eric Fort,
Associé chez Arendt & Medernach

Le Luxembourg propose différents outils et véhicules d'investissement pouvant servir à structurer le patrimoine d'investisseurs et d'institutionnels de manière fiable et efficace. Bon nombre d'entre eux sont utilisés depuis de nombreuses années, tandis que d'autres tels que la société en commandite simple (SCS), la société en commandite spéciale (SCSp) ou le fonds d'investissement alternatif réservé (FIAR) sont plus récents. Cette démarche souligne la volonté du Luxembourg de s'adapter en permanence à l'évolution internationale et aux besoins des clients.

Le Luxembourg a signé, à ce jour, des conventions visant à éviter la double imposition avec plus de 77 pays.

APERÇU DES VÉHICULES DISPONIBLES DANS LE PATRIMOINE PRIVÉ

STRUCTURES DU PATRIMOINE PRIVÉ		
Structures sociétaires	Fonds d'investissement	Structures contractuelles
SICAR	OPCVM	Contrat fiduciaire
SPF	OPC	Produit contractuel (Assurance-vie)
SOPARFI	FIS	
	FIAR	

SOLUTIONS SOCIÉTAIRES

Optimisation de la structuration

Protection des actifs

Atténuation des risques politiques et économiques

Exemples

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE FAMILIAL

- SPF (Société de gestion de patrimoine familial)
- SOPARFI (Société de participations financières)
- FIS
- FIAR
- OPCVM / OPC

SOLUTIONS PRIVÉES

Planification successorale

Planification familiale

Transmission efficace du patrimoine
aux générations futures

Exemples

- Legs
- Changement de régime matrimonial
- Constitution de famille
- Transfert des biens familiaux
- Dons / cadeaux
- Redomiciliation
- Assurance-vie

QUELQUES OUTILS POLYVALENTS DE GESTION DE PATRIMOINE PROPOSÉS AU LUXEMBOURG

SOPARFI

Une société commerciale qui permet de contrôler les investissements et les actions d'autres entreprises. La SOPARFI donne ainsi la possibilité de créer un pôle de gestion d'actifs et d'investissements pour les particuliers, les entreprises et les groupes. Destinée à maîtriser l'exposition aux retenues à la source, elle est soumise à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune. Elle peut être constituée sous la forme d'une société anonyme publique ou privée, ou d'une société privée ou publique en commandite.

Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Utilisé pour gérer le patrimoine privé des particuliers (et véhicules agissant pour leur compte), cet outil permet d'acquérir, de disposer et de gérer des actifs financiers mais ne peut exercer aucune activité commerciale. Parmi les actifs éligibles figurent les dépôts en espèces, les actions, les obligations, les certificats de dépôt, les créances commerciales, les instruments du marché monétaire, les options et les matières premières. Une SPF ne peut acquérir directement des biens immobiliers, ni accorder des prêts sans intérêt aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Elle peut prendre la forme d'une société anonyme publique ou privée, d'une société privée ou publique en commandite ou d'une coopérative. Elle est exonérée de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur la fortune mais est soumise à une taxe d'abonnement annuelle.

Fonds d'investissement spécialisé (FIS)

En tant que deuxième plus grand centre de fonds au monde, le Luxembourg dispose d'une multitude de structures de fonds de placement souples pour s'adapter à chaque stratégie de gestion patrimoniale. Le Fonds d'investissement spécialisé (FIS) facilite l'administration d'un grand nombre de types d'actifs destinés aux investisseurs avertis, y compris aux particuliers. Il peut gérer tous types de biens mais est particulièrement utile pour les « hedge funds », les fonds de « private equity », les placements immobiliers et la gestion du patrimoine privé. Le FIS peut servir à créer des stratégies d'investissement distinctes pour les actifs attribués aux différents membres d'une famille, de manière à ce qu'un portefeuille ne modifie pas les autres. Ces fonds sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur la fortune et de la retenue à la source mais sont soumis à une taxe d'abonnement annuelle.

Fonds d'investissement alternatif réservé (FIAR)

En tirant parti des possibilités offertes par la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD), notamment en régulant le gestionnaire du fonds plutôt que le fonds lui-même, le FIAR offre le meilleur des deux mondes: un véhicule de fonds souple qui peut non seulement être mis en place rapidement et sans approbation ni supervision réglementaire de la part du régulateur luxembourgeois, mais qui offre également un niveau de sécurité et de certitude juridique supplémentaire pour les investisseurs internationaux grâce à l'obligation d'être administré par un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (AIFM) agréé par l'Union européenne. En effet, le règlement AIFM sera pleinement applicable à toutes les mesures de protection des investisseurs connexes. Le FIAR bénéficiera également du passeport de commercialisation accordé au gestionnaire de fonds d'investissement alternatif.

Conçu d'après le modèle du très efficace régime luxembourgeois des fonds d'investissement spécialisé (FIS), le FIAR peut être mis en place en l'espace de quelques jours et apporte toute la souplesse d'attribution et de structuration des actifs attendue par les gestionnaires mondiaux d'actifs alternatifs.

Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie au Luxembourg offrent un certain nombre d'avantages distincts, notamment un niveau unique de protection des investisseurs, de la flexibilité au niveau de la conception des contrats et de l'attribution des actifs, une confidentialité et une neutralité fiscale garanties par la loi. Ces avantages font du contrat d'assurance-vie luxembourgeois l'un des outils les plus utilisés par les clients européens et internationaux pour la gestion de patrimoine et la planification successorale. (voir le chapitre suivant)

Sociétés en commandite

Ces véhicules permettent le partage des intérêts entre les partenaires, y compris les membres de la famille. Ces sociétés donnent aux parties la possibilité de préciser la manière dont les profits et les pertes seront partagés, les règles qui régissent le transfert des intérêts de la société en commandite, les problèmes et les remboursements, les droits de vote et la représentation des intérêts de la société en commandite par des comptes de titres ou de capitaux. Si elles portent sur des activités de gestion de patrimoine privé, elles sont exonérées de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et de l'impôt sur la fortune.

Elles se présentent sous deux formes : 1) la société en commandite simple (SCS) et la société en commandite spéciale (SCSp), et 2) la société en commandite sans personnalité juridique. La SCS comme la SCSp peuvent être constituées sous forme de véhicules réglementés ou non réglementés.

Elles sont établies au moyen d'un accord de partenariat conclu (pour une durée limitée ou illimitée) entre un ou plusieurs associés dont la responsabilité est illimitée et un ou plusieurs associés (dont la responsabilité est limitée au montant de son investissement). Les associés ne doivent pas nécessairement être basés au Luxembourg.

Opérations fiduciaires

Un contrat fiduciaire permet à un mandant de conférer des droits de propriété sur les actifs fiduciaires à certaines entités, sous certaines conditions. Ainsi les droits de propriété des actifs peuvent être transmis pour une période limitée à une entité réglementée. Cette procédure facilite les investissements, les dons et les successions. Le mandant sera considéré comme détenteur des actifs en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Ni les actifs ni les revenus ne sont pris en compte dans le bilan fiscal de l'agent fiduciaire.

OPCVM

Le Luxembourg est parvenu à se placer comme leader mondial de la distribution transfrontalière des fonds d'investissement, de sorte qu'aujourd'hui, plus de 75 % des fonds de type OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) distribués à l'échelle internationale sont basés au Luxembourg. La marque OPCVM est reconnue comme étant le seul véhicule d'investissement véritablement distribué à l'échelle mondiale. De plus en plus de pays d'Asie et d'Amérique latine ont accepté ce type de fonds car il s'agit d'un produit d'investissement de haute qualité, bien réglementé, qui offre des niveaux importants de protection aux investisseurs. C'est ainsi que de nombreux gestionnaires d'actifs ont créé des fonds OPCVM afin de poursuivre une stratégie de distribution mondiale.

Les OPCVM investissent dans les titres (tels que les actions et les obligations) cotés sur une bourse reconnue. De plus, les OPCVM doivent être de type ouvert pour que l'investisseur puisse racheter ses parts à tout moment. La politique d'investissement doit également respecter un certain nombre de règles concernant la diversification du portefeuille, la liquidité des actifs et le recours aux instruments de couverture du risque.

Fonds non OPCVM (« partie II »)

Les fonds qui ne remplissent pas les critères des OPCVM et qui ne sont pas soumis à une loi spécifique relative à un produit (comme la loi FIS ou la loi SICAR) sont considérés comme des organismes de placement collectif (OPC) établis en vertu de la partie II de la loi de 2010. Il n'y a aucune limite en termes d'actifs admissibles à un OPC. Toutefois, l'objectif et la stratégie d'investissement sont soumis à l'approbation préalable de la CSSF. Ces fonds comprennent les OPCVM de type fermé, les fonds qui ne répondent pas aux critères d'investissement donnant droit au statut OPCVM ou qui ne sont pas vendus au grand public dans l'Union européenne.

Frank Stella, *The Prophet*,
Acrylique sur métal et bois, 200 x 150 x 52 cm,
© Collection d'art BGL BNP PARIBAS



07

ASSURANCE-VIE

« Nos cabinets d'assurance répondent et s'adaptent aux besoins des clients internationaux. La conception des contrats et le choix des actifs offrent un niveau de protection unique pour les investisseurs ainsi qu'une grande flexibilité ».

Marc Hengen,

Directeur de l'Association des compagnies d'assurances et de réassurances

DES PRODUITS D'ASSURANCE- VIE CONFORMES, ÉLABORÉS ET INTERNATIONAUX

Les polices d'assurance-vie luxembourgeoises sont un élément clé de nombreuses stratégies de gestion de patrimoine. Elles sont particulièrement utiles pour planifier les successions de manière efficace, pour préserver la richesse et optimiser au maximum les rendements. Chaque famille étant différente, chaque contrat d'assurance-vie peut être adapté aux différentes préférences et zones géographiques. Les polices peuvent être souscrites par l'intermédiaire de groupes bancaires, auprès de grandes compagnies d'assurance internationales ou de cabinets spécialisés.

À LAISSER EN HÉRITAGE OU NON

Le client choisit la durée de sa police d'assurance-vie, soit pour une période déterminée, soit en cas de décès. Il peut définir qui en bénéficiera et dans quelle mesure. Il est même possible de désigner des personnes qui ne sont pas encore nées.

POLICES À RENDEMENT GARANTI

Avec une assurance-vie à rendement garanti, l'émetteur définit au préalable le retour annuel sur investissement. Dans un contexte où les taux d'intérêt sont bas, cette stratégie est utile pour les clients qui cherchent à préserver leur patrimoine.

POLICES LIÉES À DES FONDS

Les polices liées à des fonds permettent aux gestionnaires de patrimoine d'intégrer des stratégies d'investissement très personnalisées dans l'assurance-vie. Elles ont recours à des fonds d'investissement par le biais desquels les clients peuvent engranger une forte croissance ou adopter une stratégie plus défensive. Il est possible de s'exposer à tout un ensemble de classes d'actifs, notamment, aux instruments du marché monétaire, aux obligations, aux actions, à l'immobilier, au capital privé, aux produits dérivés et à bien d'autres produits. Même les biens personnels rattachés à une activité professionnelle ou à des actifs immobiliers et financiers peuvent être intégrés à un fonds et reliés à une police d'assurance-vie.

Le Luxembourg possède les compétences de premier ordre pour adapter les fonds transfrontaliers à n'importe quelle stratégie, des produits les plus répandus aux fonds réservés aux clients de premier plan. Que le client souhaite un fonds indicel coté ou un placement en

titres de capitaux propres privés sur les marchés émergents et associé à des instruments de couverture, les experts luxembourgeois en assurance-vie ont les compétences pour trouver la bonne solution.

PORTABILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Les polices peuvent être vendues au sein de toute l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Les assureurs qui exercent au Luxembourg sont forts d'une riche expérience pour conseiller les clients sur les arrangements transfrontaliers, à la fois en Europe et au-delà. Les polices peuvent être établies dans la plupart des devises.

La portabilité géographique du contrat d'assurance-vie est particulièrement utile pour les chefs d'entreprise internationaux, les cadres et les retraités qui vivent dans plusieurs pays.

Les taxes sur l'assurance-vie doivent être payées dans le pays de résidence du client. Le Luxembourg est fiscalement neutre et n'applique aucune taxe sur les primes ainsi que sur les plus-values. Pour les polices liées à des fonds, les intérêts, les dividendes et les plus-values sont réinvestis et exonérés d'impôts.

UN NIVEAU DE PROTECTION UNIQUE EN EUROPE

Le Luxembourg est un endroit sûr pour domicilier ses actifs en raison d'une grande stabilité politique, économique et sociale de longue date. Le métier d'assureur est strictement réglementé, fondé sur le droit européen afin de veiller à ce que les placements soient sûrs. Les entreprises doivent disposer de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des engagements contractés pour le compte des assurés. Les actifs sous-jacents doivent être déposés auprès d'une banque agréementée, clairement isolés des autres actifs et détenus dans des comptes séparés. Ce mécanisme est connu sous le nom de « triangle de sécurité ». Il existe une séparation juridique entre les avoirs des clients d'une part et ceux des actionnaires et créanciers d'autre part. Le régulateur procède à une vérification de ces arrangements chaque trimestre. En cas de problèmes avec l'assureur, le régulateur peut bloquer les comptes afin de protéger les droits de l'assuré. De plus, en cas de dysfonctionnement, l'assuré a le statut de créancier privilégié vis-à-vis des actifs de la compagnie d'assurance.



Fernand Bertemes,
Les Maîtres du Jeu, 153 x 620 cm,
© Allen & Overy (Luxembourg)



08

FAMILY OFFICE : UNE SOLUTION INDÉPENDANTE POUR LE PATRIMOINE TRANSFRONTALIER

« L'intelligence de la réglementation et la souplesse des services d'experts font du « family office » luxembourgeois un professionnel dont l'attractivité n'a pas son pareil ».

Serge Krancenblum,
Président de l'Association luxembourgeoise des « Family Offices »

Les « family offices » basés au Luxembourg sont uniques de par leur savoir-faire et le régime réglementaire global dans lequel ils opèrent. Le Luxembourg a été l'un des premiers pays au monde à mettre en œuvre un cadre réglementaire destiné aux activités de « multi-family office ».

UN GUICHET UNIQUE

Les « family offices » sont un point de contact unique qui permet aux personnes très fortunées de créer des stratégies sur mesure pour gérer leurs biens et intérêts. Ces services financiers peuvent également être complétés par une gestion des centres d'intérêts.

DOMAINES D'ACTIVITÉ



DES CONSEILLERS INDÉPENDANTS

L'indépendance est le principal avantage du « family office », les clients étant orientés pour pouvoir choisir les spécialistes à même de servir au mieux les intérêts de leur famille. La performance de chaque prestataire fait l'objet d'un suivi et de rapports continus. Gestionnaires d'actifs, avocats fiscalistes, cabinets d'assurance, agents domiciliataires, auditeurs, agents immobiliers, sociétés fiduciaires, sociétés financières privées, agents immobiliers haut de gamme, banques dépositaires et bien d'autres structures sont sollicités afin d'établir des relations durables. Certains « family offices » vont au-delà du rôle de conseil et de supervision en prenant en charge des services tels que la gestion des risques et le conseil en investissement.

LA RÉGLEMENTATION DEMANDÉE PAR LE SECTEUR

Suite à la crise financière, le Luxembourg a voulu souligner sa fiabilité en adoptant une loi en 2012 afin de réglementer les « multi-family offices ». C'est ainsi que le Grand-Duché est devenu l'un des rares pays au monde à disposer de règles globales régissant les « multi-family offices » dans le but de garantir un haut niveau de service et de protection des investisseurs.

- La réglementation des « multi-family offices » ne peut être appliquée qu'à certains professionnels et établissements : banques, conseillers ou gestionnaires de placements, agents domiciliataires, avocats ou notaires, auditeurs ou comptables agréés et autres professionnels qualifiés du secteur financier.
- Transparence de la rémunération : Les « family offices » doivent informer les clients s'ils perçoivent une commission de la part de prestataires. Nombre de bureaux apportent leurs services uniquement en facturant le client.
- Les transactions doivent être conformes aux règles nationales et internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Par ailleurs, la protection du consommateur est renforcée par le régulateur qui vérifie la capacité du « family office » à fournir des services de qualité et à préserver la confidentialité des données du client.

LES MULTI-FAMILY OFFICES

Le Luxembourg compte plus de 100 « multi-family offices » réglementés. Chaque structure travaille en général avec un maximum de quatre ou cinq familles, mais ce nombre peut diminuer selon le niveau de prestation requis. Les familles dont le patrimoine dépasse les 200 millions d'euros optent généralement pour l'établissement d'une structure dédiée exclusivement à la gestion de leurs propres intérêts. Toutefois, les familles fortunées préfèrent souvent l'indépendance d'un « multi-family office ».

LES SINGLE-FAMILY OFFICES

Le Luxembourg compte un grand nombre de single family offices dédiés au service des familles les plus fortunées. Les employés sont recrutés au Luxembourg. Dans le cas contraire, des conseillers de confiance s'y déplacent. Dans la mesure où ces « family offices » ne commercialisent pas leurs services à des tiers, ils n'ont pas besoin d'une réglementation supplémentaire en sus de celle qui s'applique à tous les établissements financiers.

09

NUMÉRISATION ET TRANSFORMATION DE LA GESTION PATRIMONIALE

« De nombreuses initiatives autour de la FinTech voient le jour au Luxembourg. La banque privée reste un service personnalisé, mais cela ne suffit pas de nos jours. Les solutions numériques vont façonner l'avenir de la finance et rapprocher encore davantage les gestionnaires de patrimoine de leur clientèle internationale. »

Hans-Peter Borgh,
Direction de la gestion de patrimoine et d'investissements à la Banque
Internationale à Luxembourg

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU RELATIONNEL

L'automatisation des processus que doivent mener les banques ne signifient pas que le rôle du conseiller pour la clientèle va disparaître. Le relationnel et la confiance sont au cœur de la gestion de patrimoine et l'utilisation ciblée des technologies de l'information et de la communication apporte une aide de plus en plus importante. Avec l'innovation numérique, les possibilités existantes ne cesseront de croître. Les gestionnaires de patrimoine, les chercheurs et le gouvernement luxembourgeois travaillent ensemble pour identifier les applications les plus prometteuses. Il est à noter que la technologie est en constante amélioration : les développeurs testent le potentiel du Big Data, des algorithmes et de la blockchain pour stimuler la communication, la qualité et l'efficacité du service proposé.

PRENDRE LA BONNE DÉCISION AU BON MOMENT

Les besoins en matière de solutions numériques varient d'un client à l'autre. Les gestionnaires de patrimoine utilisent les possibilités offertes par la technologie mais uniquement lorsqu'elles sont appropriées, efficaces et sécurisées. À titre d'exemple, au niveau du suivi des portefeuilles, le téléphone mobile est en train de supplanter l'ordinateur de bureau.

La technologie permet aux clients de prendre des décisions et d'effectuer des transactions lorsqu'ils sont en déplacement. Si la plupart des clients misent sur les stratégies d'investissement à long terme qu'ils élaborent avec leurs conseillers, pour certains, un meilleur accès à l'information implique également la nécessité de bénéficier de plus de conseils ou d'être rassurés. Spécialement sécurisée et mise au point à ces fins, la technologie de vidéoconférence devient essentielle au maintien des relations, et vient compléter les traditionnelles interactions en face à face et par téléphone.

GESTION DES CONNAISSANCES

L'informatique intelligente permet aux conseillers d'accéder à des informations provenant de nombreuses sources, notamment aux données d'un groupe international de gestion de patrimoine. Elle est également à même de simplifier les démarches administratives. Par exemple, l'obligation de « connaître son client » et les exigences de lutte contre le blanchiment sont des aspects importants du processus réglementaire global. La technologie contribue à instaurer de la confiance en facilitant le respect des lois internationales telles que la Directive européenne de protection des investisseurs MIF II.

ACCOMPAGNER LA GESTION DE PORTEFEUILLE

Certains clients apprécient les outils informatiques permettant aux conseillers expérimentés d'étudier sous tous les angles les meilleures opportunités pour leurs clients. Ils peuvent par exemple modéliser des portefeuilles en tenant compte des différents régimes fiscaux et réglementaires nationaux. Les clients sont ainsi en mesure d'explorer différentes possibilités avec leurs conseillers et de remettre en cause certaines idées préconçues.

Au Luxembourg et en Europe en général, les banques privées devraient, au cours des prochaines années, investir considérablement dans la numérisation. Les plus gros efforts seront concentrés sur la numérisation des processus dans leur intégralité (par exemple, l'intégration de clients ou les hypothèques), le renforcement des capacités de conseils en ligne (par exemple, contrôle de la qualité du portefeuille à l'aide d'actions recommandées ou d'outils de simulation) et l'amélioration de l'interaction du front-office (par exemple, conseils à distance).

UNE POPULATION ACTIVE HAUTEMENT COMPÉTENTE

Le Luxembourg compte plus d'informaticiens au sein de la population active que la plupart des autres pays. Environ 2 000 entreprises spécialisées en IT opèrent au Grand-Duché, dont plus d'une centaine sont des sociétés FinTech. Il s'agit de start-ups, des PME et des filiales de sociétés internationales.

UN GOUVERNEMENT PROACTIF

L'ambitieuse stratégie gouvernementale « Digital Lëtzebuerg » procure une infrastructure de premier plan pour les TIC (Technologies de l'information et de la communication), de généreux investissements pour la recherche et un soutien aux incubateurs d'entreprises. La croissance du secteur a été favorisée par un effort concerté visant à accélérer le développement du Luxembourg en tant que centre de la FinTech. Le gouvernement a pour objectif d'optimiser l'adoption des TIC, des technologies favorables à divers secteurs d'activité. Il développe également le secteur des TIC existant en favorisant la mise en réseau et la collaboration entre les secteurs privé et public.

LA LHOFT : LUXEMBOURG HOUSE OF FINANCIAL TECHNOLOGY

La LHOFT (Luxembourg House of Financial Technology) est la plateforme luxembourgeoise dédiée à la FinTech ; lieu d'interaction de la finance et de la technologie visant à favoriser l'innovation et à développer des solutions pour façonner l'avenir des services financiers.

En proposant des services d'incubation de start-up, des espaces de coworking ainsi que des services spécialisés dans l'accompagnement des start-ups étrangères pour leur entrée dans le marché (*soft landing*), la LHOFT crée le lien et la valeur pour l'ensemble de l'écosystème de la FinTech luxembourgeoise : le secteur financier, les pionniers de la FinTech, le secteur de l'IT, la recherche et le monde universitaire ainsi que les organismes réglementaires et publics.

10

UNE FINANCE RESPONSABLE

« La philanthropie va au-delà des frontières nationales. La complexité des problèmes d'aujourd'hui ne s'arrête pas aux frontières des pays. Le savoir-faire international et la stabilité économique du Luxembourg sont des raisons valables pour que les philanthropes du monde entier y établissent leurs fondations. »

Tonika Hirdman,
Directrice générale de la Fondation de Luxembourg

Une fortune peut être un puissant levier pour aider les autres. Le Luxembourg propose des solutions pour optimiser au maximum l'impact du don.

SOUTENIR LES BONNES CAUSES

En tant que citoyens du monde, la génération actuelle de particuliers fortunés est plus que jamais consciente du caractère international des problèmes auxquels le monde est confronté. L'expertise du secteur financier luxembourgeois ainsi que sa dimension internationale constituent un soutien précieux pour les philanthropes. Il peut s'agir d'adopter une approche pratique consistant à faire usage de leurs connaissances en affaires pour traiter une multitude de problèmes.

De façon générale, la philanthropie sert trois objectifs principaux :

- Satisfaire les besoins négligés par les forces du marché et les mesures publiques ;
- Soutenir l'innovation en développant, en démontrant et en partageant de nouvelles idées ;
- Partager des valeurs et éduquer la prochaine génération à devenir des citoyens du monde plus responsables.

L'ÉLÉMENT EMBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE PATRIMOINE

Ces dix dernières années, la philanthropie est devenue partie intégrante de la gestion de patrimoine. Elle peut constituer une part modeste d'un portefeuille d'investissement, mais pour de nombreux clients, elle est emblématique et hautement significative. Le Luxembourg est à la pointe de cette démarche.

Les experts présents au Grand-Duché apportent leur aide à chaque étape d'une activité philanthropique afin de :

- définir l'objectif et la stratégie : comprendre les aspirations du donneur, les ajuster aux exigences d'ordre juridique, fiscal et de planification successorale ;
- proposer des projets et un cadre : définir les besoins et fournir des solutions au-delà des frontières ;
- administrer et communiquer : une fondation est créée, le mandat défini et un comité de gestion désigné ;
- mettre en œuvre la solution : coordonner avec des tierces parties et superviser la mise en œuvre du projet ;
- superviser et évaluer : effectuer un suivi continu pour s'assurer de l'impact et de l'efficacité du projet.

FONDATION DE LUXEMBOURG : LA PIERRE ANGULAIRE

La Fondation de Luxembourg est l'institution spécialisée dans les services philanthropiques au Grand-Duché. Il s'agit d'une organisation faîtière destinée à créer, gérer et superviser des fondations caritatives permettant l'administration des engagements à long terme. La Fondation intervient en tant que conseiller expert en offrant aux donateurs particuliers et professionnels une solution simple, rapide et sécurisée. C'est une initiative totalement indépendante, à but non lucratif et qui bénéficie du soutien du gouvernement.

Elle met clairement l'accent sur cinq grands thèmes globaux :

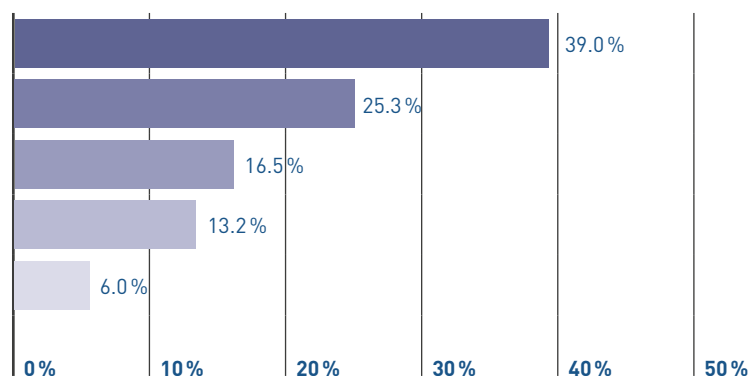
- La santé et la recherche
- La pauvreté et la cohésion sociale
- La culture et la diversité
- L'éducation universelle
- La biodiversité et le changement climatique

Ces fondations défendent un large éventail de causes, notamment :

- l'aide humanitaire et l'assistance médicale aux réfugiés
- le financement d'un projet d'insertion professionnelle des jeunes immigrants au Luxembourg
- la préservation du patrimoine artistique en France et au Luxembourg
- l'autonomisation des femmes au Bangladesh et en Inde par l'intermédiaire de formation dans le domaine de la santé et de l'entrepreneuriat
- le soutien d'un hospice en Allemagne destiné aux jeunes enfants souffrant de maladies incurables
- la promotion de méthodes agricoles durables au Burkina Faso
- le soutien au microcrédit à destination des entrepreneurs sociaux en France
- le soutien pédagogique aux jardins d'enfants dans les quartiers défavorisés en Israël

Fin 2015, plus de 120 projets dans vingt pays différents bénéficiaient de l'engagement financier de fondations sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

SANTÉ ET RECHERCHE
ÉDUCATION UNIVERSELLE
CULTURE ET DIVERSITÉ
PAUVRETÉ ET COHÉSION SOCIALE
BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE



Source: Fondation de Luxembourg, 2016

INVESTISSEMENT D'IMPACT

Le changement peut également se faire par le biais de l'investissement à impact social. Un investissement à impact social comporte des objectifs formels, quantifiables, à but non lucratif de nature sociale et/ou environnementale ainsi que financiers. Les investisseurs peuvent apporter leur contribution par le biais d'un fonds d'investissement à impact social. Une plus-value est versée uniquement lorsque des objectifs mesurables sont atteints. L'investisseur garde le contrôle de son capital qu'il peut retirer au besoin.

Le Luxembourg possède une forte expérience dans le domaine des investissements socialement responsables et à impact social. Grâce à la présence d'experts du capital-investissement, d'une autorité de régulation expérimentée et de 20 ans d'expérience dans la levée de capitaux privés destinés aux projets de microfinance, 67 % des AGS au sein des fonds d'impact européens sont domiciliés au Grand-Duché. Le Luxembourg est également à la pointe de la recherche en Europe en matière d'étude d'impact.

11

QUALITÉ DE VIE (PROFESSIONNELLE)

« Un écosystème véritablement favorable qui englobe les solutions dédiées à toutes les grandes fortunes, Européennes ou non, en quête de stabilité et de prévisibilité pour structurer et gérer leurs actifs liquides ou illiquides, professionnels ou privés. Il a un nom : le Luxembourg, l'un des rares pays à bénéficier d'un triple A ».

Olivier Chatain,
Directeur de Private Banking Europe, CA Indosuez Wealth Europe

UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL FAVORABLE

- **46%** de la population est composée d'étrangers provenant de 170 pays
- **2^{ème} meilleure ville d'Europe pour les expatriés** et 5^{ème} dans le monde (Expat Insider 2015)
- 8^e dans le monde pour le **niveau de maîtrise de l'anglais** et premier pays de l'Union européenne pour ses **compétences multilingues**, 61 % de la population est capable de parler au moins 3 langues en plus de sa langue maternelle. (Indice 2015 de maîtrise de l'anglais EF Education First et Eurobaromètre 2014)
- **3^{ème} pays dans le monde** où les expatriés souhaiteraient travailler (Expat Insider 2015)
- **Ville la plus favorable au monde** pour les familles sur le plan fiscal (Knight Frank's Global Lifestyle Review 2016)

UN SUPERBE ÉQUILIBRE TRAVAIL-VIE PRIVÉE

- **La ville la plus sûre du monde** (Étude Mercer 2016 sur la qualité de vie)
- Le **coût de la vie** à Luxembourg est inférieur à celui de bien d'autres capitales européennes. (Eca International 2015)
- Situé à seulement quelques minutes en voiture du centre-ville, l'aéroport de Findel propose des vols directs vers **66 destinations**.
- **Infrastructures sportives de qualité figurant à la première place de l'Union européenne** (Enquête de satisfaction 2016 sur la vie urbaine, Eurostat)
- Avec **11 restaurants étoilés au guide Michelin**, Luxembourg dispose **du plus grand nombre d'étoiles par habitant**

UN LIEU IDÉAL POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

- Classé **3^{ème} dans le monde pour la compétitivité des talents et chef de file mondial en matière d'emplois hautement qualifiés** (Index mondial INSEAD sur la compétitivité et les talents ; Forum économique mondial et Organisation internationale du travail, 2016)
- Luxembourg est la **1^{ère} parmi 468 villes** et régions pour son **potentiel économique** (fDi Magazine : Villes et régions européennes du futur 2015/16)
- **Classé premier dans le monde en matière de maturité technologique** (Rapport mondial sur la compétitivité, Forum économique mondial 2015)

BANQUE

- Le Luxembourg compte plus de 140 banques provenant de 27 pays
- Les banques luxembourgeoises se sont constituées plusieurs domaines d'expertise, à savoir : la gestion de patrimoine privée et institutionnelle, les services bancaires aux entreprises, les banques de détail et commerciales ainsi qu'une gamme complète de services de fonds d'investissement.
- Le passeport européen permet aux banques domiciliées au Luxembourg d'offrir leurs services sur le marché commun européen.
- Taux de solvabilité : 20,8 % (minimum UE = 8 %)

FONDS D'INVESTISSEMENT

- Fort de 3 500 milliards d'euros d'actifs sous gestion, le Luxembourg est le premier centre de fonds d'investissement en Europe et le deuxième dans le monde. Il est le leader mondial incontesté de la distribution transfrontalière des fonds.
- Le Luxembourg a joué un rôle crucial dans la mise en place de l'OPCVM en tant que produit financier véritablement européen et a transformé l'OPCVM en marque mondialement reconnue.
- Le Grand-Duché offre des structures sur mesure pour toutes les principales classes d'actifs alternatifs et des stratégies de placement, notamment : les « hedge funds », les fonds de « hedge funds », le capital privé, le capital-risque et l'immobilier.
- Le secteur des fonds luxembourgeois compte près de 56 000 accords de distribution avec des points de vente à l'étranger.
- Sur les 100 plus grandes sociétés de gestion de fonds transfrontaliers en Europe :
 - 98 ont des fonds domiciliés au Luxembourg
 - 71 ont un de leurs 3 plus grands fonds domicilié au Luxembourg
 - 56 ont leur principal fonds domicilié au Luxembourg

(Source: Lipper, PwC)

ASSURANCE

- Le Luxembourg est largement reconnu comme un centre d'excellence pour la distribution des produits d'assurance en Union européenne.
- Il compte 96 compagnies d'assurance et 223 compagnies de réassurance.
- 82 % du revenu des primes d'assurance provient des polices d'assurance-vie transfrontalières.

MARCHÉS FINANCIERS

- De la cotation à la négociation en passant par la compensation et le règlement, le Luxembourg offre un cadre solide pour les marchés financiers.
- La Bourse de Luxembourg (LuxSE) est un spécialiste mondial de la cotation de valeurs internationales.
- LuxSE est pionnière dans la cotation de nouveaux produits comme les « green bonds », les obligations « Dim Sum » et les Sukuk.
- Une forte reconnaissance sur les marchés par les émetteurs internationaux (plus de 3 000 des émetteurs de plus de 100 pays) et des titres cotés dans 55 devises différentes, y compris auprès d'établissements financiers supranationaux et 70 institutions souveraines.
- Siège de Clearstream, premier fournisseur international de services post-marché, et de 4 dépositaires centraux de titres.

12

CONTACTS UTILES

Ministère des Financeswww.mf.public.lu**Luxembourg for Finance**www.luxembourgforfinance.lu**Commission de Surveillance
du Secteur Financier (CSSF)**www.cssf.lu**Association Luxembourgeoise
des Fonds d'Investissement (ALFI)**www.alfi.lu**Association des Banques et
Banquiers, Luxembourg (ABBL)**www.abbl.lu**Commissariat aux Assurances**www.caa.lu**Association des compagnies
d'assurances et de réassurances**www.aca.lu**Luxembourg House of Training**www.houseoftraining.lu**Bourse de Luxembourg**www.bourse.lu**Luxembourg Private Equity and
Venture Capital Association**www.lpea.lu**Association luxembourgeoise
des « Family Offices »**www.lafo.lu**Luxembourg Association of
Corporate Service Providers**www.limsa.lu**Barreau de Luxembourg**www.barreau.lu**Fondation de Luxembourg**www.fdlux.lu**Université du Luxembourg**www.uni.lu

À PROPOS DE LUXEMBOURG FOR FINANCE

Luxembourg for Finance (LFF), l'agence pour le développement de la place financière, est un partenariat public-privé entre le gouvernement luxembourgeois et la Fédération des professionnels du Secteur Financier au Luxembourg (PROFIL). Fondée en 2008, son but est de développer le secteur des services financiers au Luxembourg et d'identifier de nouvelles opportunités de développement.

LFF relie des investisseurs internationaux à une variété de services financiers offerts à Luxembourg, tels que les fonds d'investissement, la gestion de patrimoine, les opérations sur les marchés des capitaux ou les services de conseils. En complément de son rôle d'interlocuteur privilégié envers les journalistes étrangers, LFF collabore avec diverses associations professionnelles et surveille les dernières tendances mondiales du marché dans le secteur de la finance afin d'adapter ses différentes publications relatives aux produits et services disponibles à Luxembourg. Par ailleurs, LFF est en charge de multiples canaux de communication, de l'organisation de séminaires à travers divers marchés cibles et participe à des foires et congrès à la réputation internationale.

CONCEPTION ÉDITORIALE
Luxembourg for Finance

CONÇU PAR
Bizart

IMPRIMÉ PAR
Print Solutions

© LFF, août 2016

